

DÉBAT PUBLIC

PLAN NATIONAL DE GESTION DES MATIÈRES ET DÉCHETS RADIOACTIFS

DU 17 AVRIL AU 25 SEPTEMBRE 2019

5^e édition
2019 - 2021



CLIS DU LABORATOIRE DE BURE

Le Comité Local d'Information et de Suivi (CLIS) est un organisme indépendant, constitué sous forme associative, chargé par la loi de suivre les recherches sur le stockage des déchets radioactifs en couche géologique profonde. Il a vocation à informer l'ensemble des populations sur ces recherches, leurs résultats, et sur le projet de stockage souterrain et ses enjeux. Il va également à la rencontre des habitants afin de connaître leurs attentes. L'objectif est qu'un maximum de personnes puisse participer utilement au processus, tout en alimentant les débats avec des expertises indépendantes.

Contact

Le Lavoir, rue de l'Orme, 55290 BURE
03 29 75 98 54
clis.bure@orange.fr
www.clis-bure.com

CAHIER D'ACTEUR N°20

Le regard du CLIS sur le PNGMDR

PRESENTATION GENERALE DU PROPOS DU CLIS DU LABORATOIRE DE BURE

Ce débat portant sur le Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs (PNGMDR), et donc seulement indirectement sur le projet de stockage géologique, le Comité Local d'Information et de Suivi du laboratoire de Bure a souhaité s'exprimer sur les thèmes retenus par la Commission Particulière du Débat Public pour lesquels il estime être en mesure de faire part de ses questionnements ou d'apporter des éléments de réflexion : les alternatives au stockage, la gouvernance, le coût, la santé et l'environnement, le retraitement et les transports.

Pour être présent tout au long du débat, le CLIS a mis en place un groupe de travail comprenant une dizaine de membres afin de rédiger ce cahier. Le Comité favorise également la participation de ses membres aux différentes réunions organisées par la CPDP sur l'ensemble du territoire national, et celle du public aux réunions « locales ».

A noter que des membres du CLIS assistent aux réunions du groupe de travail créé par la Direction Générale de l'Energie et du Climat du Ministère de la transition écologique et solidaire et l'Autorité de Sûreté Nucléaire chargé de mettre à jour le PNGMDR.



LES ALTERNATIVES AU STOCKAGE

Bien que le CLIS, par nature s'intéresse prioritairement aux problèmes de stockage, il regarde de près les recherches menées dans d'autres voies, parce qu'elles sont présentes dans la loi de 1991 relative à la gestion des déchets radioactifs et dans celle de 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, et qu'elles sont évoquées régulièrement dans les rapports annuels de la Commission Nationale d'Evaluation.

En l'état actuel des connaissances, la seule alternative au stockage géologique proposée est l'entreposage de longue durée en subsurface. Il serait pertinent de réaliser une étude poussée sur les avantages et inconvénients de chacune de ces solutions, à partir de critères de sûreté et de sécurité prédéfinis.

En ce qui concerne la transmutation, quelle que soit la technologie pour y parvenir, la question qui se pose est de savoir si elle peut être mise en œuvre pour les déchets HAVL existants, qui ont subi le processus de vitrification. Au-delà, il est nécessaire de préciser les limites éventuelles d'une telle solution (types de déchets concernés, volumes pouvant être traités) et l'horizon auquel elle pourrait être opérationnelle.



Présentation du Clis devant une délégation GMF (Group of European Municipalities with Nuclear Facilities)/ENWD (European local Network of radioactive Waste Dialogue) le 12/06/2019

LA GOUVERNANCE

L'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), dans le cadre de l'instruction du Dossier d'Options de Sûreté de l'ANDRA pour le projet de stockage géologique, a décidé d'y associer le CLIS, l'Association Nationale des CLI et des experts non institutionnels, le plus en amont possible de cette phase d'instruction.

Une telle démarche devrait être reproduite pour chaque étape de la vie d'une INB ou d'un projet d'INB nécessitant la production d'un dossier technique soumis à instruction. En ce qui concerne le projet de stockage géologique, cela pourrait s'appliquer au processus de Demande d'Autorisation de Création, et en cas de décision favorable, à la période dite de « phase pilote ».



Assemblée Générale du 06/05/2019



LE COUT

L'évaluation du coût d'un projet tel que celui de stockage géologique est un exercice pratiquement impossible compte-tenu de sa durée (même si cela permet d'estimer les provisions que doivent faire les producteurs de déchets pour en garantir le financement).

Il paraît plus réaliste de déterminer le coût de la seule construction en vue de la phase pilote, faisant apparaître, si possible, les éléments relevant de la sûreté. Cela doit permettre de veiller à ce que des optimisations ne soient pas réalisées au détriment de la sûreté, et ceci est valable pour toute INB nécessitant des investissements importants.

LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT

Le CLIS a décidé de faire réaliser, avant toute décision concernant le centre de stockage, un état de référence sanitaire dans la région de Bure. En partenariat avec l'Agence Régionale de Santé Grand Est, Santé Publique France et l'IRSN, cet état de référence sanitaire sera renouvelé à intervalles réguliers afin d'assurer le suivi des populations dans le temps. Il portera à la fois sur l'état de santé physique et mentale et sur la santé perçue et le cadre de vie.

Cette initiative a vocation à aller au-delà du seul projet de stockage, en visant une évolution de la réglementation en matière de santé pour que tout projet industriel (que ce soit nucléaire ou de type Seveso) donne lieu à ce type de procédure, afin que l'on fasse pour la santé humaine au moins autant que ce qui est fait pour l'environnement.

LE RETRAITEMENT

L'éventuel arrêt du retraitement aurait un impact sur l'inventaire des déchets à stocker (devenir du combustible usé et du MOX usé), et sur le concept même de stockage. Cet impact serait encore plus fort en cas d'arrêt de la filière nucléaire (incluant dans l'inventaire notamment les réserves de plutonium et le MOX produit et non utilisé). Il paraît primordial de mesurer les conséquences de telles décisions sur les capacités de stockage (ou tout autre mode de gestion) rendues nécessaires.



Visite base de maintenance nucléaire à Saint-Dizier le 08/07/2019

LES TRANSPORTS

Le CLIS s'interroge sur les moyens mis en œuvre pour mesurer l'impact dans l'environnement des transports par rail, du fait du simple passage d'un convoi ou de son arrêt plus ou moins prolongé. Il souhaite également savoir si, en cas d'incident ou d'accident, les moyens d'information, de prévention ou d'intervention sont les mêmes que ce qui est prévu pour une INB. D'une manière générale, de nombreuses questions portent sur le niveau d'information à la fois des riverains des axes empruntés et des élus des communes traversées.

Est enfin évoqué l'éventuel impact de l'ouverture à la concurrence de l'utilisation du réseau ferré sur les transports nucléaires.

LA DEFINITION D'UN SEUIL DE LIBERATION

Compte-tenu du volume à venir très important de déchets très faiblement radioactifs (issus notamment du démantèlement) et des capacités de stockage limitées, il paraît nécessaire de réfléchir à la détermination d'un seuil de libération.

Deux autres points, relatifs au seul projet de stockage géologique, ont été soulevés :

- ➔ Le risque lié à la cohabitation de colis de déchets MAVL de natures très variées et au contenu parfois mal connu (cas des déchets historiques).

→ Le choix d'une INB unique ou d'INB distinctes pour les différentes zones envisagées dans le projet (zone descenderie, zone puits), avec pour conséquence la détermination d'un ou de deux périmètres d'intervention.



Conseil d'administration du 17/06/2019



Accueil délégation anglaise le 17/05/2019

NOTA : certains membres du CLIS ne souhaitent pas être associés au cahier d'acteur (notamment les associations EODRA, Burestop, CEDRA, et Meuse Nature Environnement), car ils estiment que le projet de stockage géologique ne peut pas être remis en cause dans le cadre de ce débat public.

CONCLUSION

Le CLIS souhaite que toutes les questions posées à l'occasion de ce débat puissent trouver une réponse dans le bilan qui en sera fait. Par ailleurs, dans le cadre de sa mission d'information, il se fera l'écho, dans le prochain numéro de sa Lettre périodique « Un autre regard », des conclusions de la Commission Particulière auprès des habitants de la Meuse et de la Haute-Marne.

Le Comité veillera également à ce que le futur Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs tienne compte, dans la mesure du possible, des observations qui auront exprimées tout au long de ce débat.

